



CASA CUMUNA DI CUZZÀ

20148 Cozzano

04 95 24 40 38

cozzanomairie@orange.fr

## **Arrêté n°2016-003**

### **Arrêté**

Le Maire de la commune de Cozzano,

Vu la loi N°82.73 de 82, portant droits et libertés de la commune,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment ses art. L 2212-1 à L 2212-14 et L 2213-24,

Vu l'arrêté préfectoral n°97-1820 du 30/12/1997 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu la demande formulée le 05/05/2016 par l'association A MAREDDA, dans le cadre de l'organisation d'une course pédestre Trail « A MAREDDA - ALTU TARAVU », d'occuper le domaine public pour l'organisation de cette manifestation.

### **Arrête**

**Art 1** – L'Association A MAREDDA est autorisé à occuper le domaine public lors de l'organisation de la course pédestre Trail « A MAREDDA – ALTU TARAVU » le 28 août 2016, afin d'organiser cette manifestation.

**Art 2** – L'Association A MAREDDA, devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la sécurité publique.

**Art 3** – Le Maire de la commune de Cozzano et le Commandant de Brigade de la gendarmerie de ZICAVO sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait en mairie le 10/05/2016

Le Maire  
JJ CICCOLINI